

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2014003**

**Signataire : ML/SRC**

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

**RAPPORTEURS :** Djamila KHELAF / Omar AÏT-BOUALI

**OBJET : Signature de l'avenant n°2013-1 au Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis conclu le 12 décembre 2012**

**EXPOSE :**

Dans sa séance du 11 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire a signé le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis couvrant la période 2013-2015

Dans le cadre de ce partenariat, cet organisme accompagne financièrement la ville dans la réalisation d'actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

L'article 8 dudit contrat stipule que toute modification doit faire l'objet d'un avenant.

Cet avenant prend en compte le développement de l'offre d'accueil dans les équipements Petite Enfance et Jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013:

Pour la Petite Enfance

- la création d'un lieu accueil enfants parents (L.A.E.P) au sein du centre social Bertie Albretch au 34 rue Hémet
- la création d'un L.A.E.P au 12 rue F. Gémier

Pour l'Enfance et la jeunesse :

l'augmentation de la capacité d'accueil de loisirs

- pour les maternels avec l'ouverture de l'école Taos AMROUCHE, en septembre 2013
- pour les élémentaires avec l'ouverture de l'école Charlotte DELBO en septembre 2013
- pour les jeunes de 12-25 ans avec l'ouverture de structures supplémentaires gérées par l'Association OMJA
- pour les jeunes de 10 à 17 ans dans le cadre du dispositif Tonus

Des modifications sont ainsi apportées au Contrat enfance Jeunesse notamment l'article intitulé « objet de la convention et cadre général du dispositif » (intégrant les actions nouvelles), l'annexe 5.1 « liste des pièces justificatives » ainsi que l'article 5-2 « Mode de calcul de la Prestation de Service du Contrat Enfance Jeunesse et la révision des droits »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le projet d'avenant n° 2013-1 au Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis conclu le 12 décembre 2012.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2014003**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET :Signature de l'avenant n°2013-1 au Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis conclu le 12 décembre 2012**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 365 du Conseil Municipal du 11 décembre 2012 autorisant le Maire à signer le Contrat enfance Jeunesse en date du 12 décembre 2012,

Vu les termes de l'article 8 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) stipulant que toutes modifications doivent faire l'objet d'un avenant,

Vu le projet d'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse intégrant le développement de l'offre d'accueil dans le champ de la Petite enfance, l'Enfance et la Jeunesse et modifiant certains articles,

Considérant l'intérêt de ces actions en direction de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** : le Maire à signer l'avenant n° 2013-1 au Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis conclu le 12 décembre 2012.

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM

